**MENTION OBLIGATOIRE SUR BULLETIN D’INSCRIPTION**

**AUX MANIFESTATIONS**

Pour rappel, vous trouverez ci-dessous la phrase qui doit être inscrite sur chaque bulletin d’inscription afin de couvrir les organisateurs en cas de non-respect par un participant des règlements fédéraux et de la randonnée. Ce Bulletin d’inscription doit être signé par chaque inscrit même les licenciés FFCT

***"J’atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j'ai choisi et des consignes de sécurité."***

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Voici maintenant la même phrase mettant en rouge les explications sur l’importance de ces mentions :

*J’atteste sur l'honneur que je suis en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi* (permet de couvrir l’organisateur par rapport à la non-présentation d’un certificat médical)

*et avoir pris connaissance des difficultés du parcours que j'ai choisi* (permet de couvrir l’organisateur par rapport à un licencié en Vélo Balade qui ferait un parcours difficile côté rouge ou noir)

*et des consignes de sécurité* (permet de couvrir l’organisateur pour l’utilisation de vélos non conformes au Code de la route, le non-respect du Code de la route en général et du débridage des VAE).

Encore faut-il afficher les consignes

(Affiches en A4 FFCT)